

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 10 juillet 2015**  
**(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers - Plan d'actions 2015/2016 -  
Convention - Décision - Autorisation -**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1 – Présentation de la filière photonique**

La photonique est à la fois la branche de la science et le domaine d'activité économique qui recouvre l'ensemble des phénomènes et technologies associés à l'émission, la transmission, la manipulation, la détection et l'utilisation de la lumière. La photonique, plus communément appelée optique-laser, est devenue partie intégrante du quotidien. Ses applications sont vastes et révolutionnent des secteurs tels que la santé, l'aéronautique, les technologies vertes, l'éclairage, le numérique et les biens de consommation. C'est une des cinq technologies d'avenir désignée par la Commission européenne.

La filière optique-laser en Aquitaine et en particulier sur la Métropole est une imbrication complexe d'offres de formations, de laboratoires de recherches, de cellules de transferts de technologies, de plateaux techniques mais aussi d'entreprises constituant un écosystème qui fait de la Route des Lasers une place forte de la photonique en France et en Europe.

Parmi les éléments remarquables de la filière, on peut noter :

- Le commissariat à l'énergie atomique (CEA) et son outil, le laser mégajoule (LMJ) au Barp : il s'agit d'un outil essentiel du CEA dans le cadre de son programme « simulation » depuis l'arrêt des essais nucléaires. Le laser mégajoule permet de simuler, en laboratoire, le fonctionnement nucléaire. Le LMJ est un assemblage de composants optiques destinés à transporter et à amplifier l'énergie sous forme de lumière, pour la concentrer sur une microcible de deux millimètres. Adossé à la LMJ, se développe le laser Pétawatt PETAL qui est un outil de recherche, d'application civile, extrêmement puissant qui permettra de reproduire à une échelle réduite les conditions physiques qui n'apparaissent par exemple qu'au cœur des étoiles.
- L'institut d'optique d'Aquitaine (IOA) à Talence est un nouveau centre de recherche et de formation dédié à la filière photonique et destiné à accueillir près de 500 personnes (40% d'étudiants ingénieurs, master et post-doc), réparti en 5 pôles distincts :
  - Alpha Route des Lasers : pôle de compétitivité alpha – Route des Lasers, labellisé en 2005, totalise plus de 600 chercheurs, 390 projets labellisés pour un montant global de 623 M € de fonds levés.

- Institut d'optique graduate school (IOGS) : pôle de formation initiale, dont la maison mère est à Paris et la seconde antenne à St Etienne, préparant aux diplômes d'ingénieurs et de master dans les métiers de l'optique, de l'informatique, des nanosciences et des systèmes complexes,
  - PYLA (plateforme de formation du pôle Alpha Route des Lasers rattachée à l'université Bordeaux 1) : pôle de formation continue aux métiers de l'optique et du laser en environnement contrôlé et de la réalité augmentée,
  - LP2N : pôle recherche sur l'instrumentation, les systèmes hybrides et la réalité augmentée, les photons et nano-systèmes, les lasers à atomes et micro-systèmes,
  - ALPHANOV (centre technologique du pôle Alpha) : pôle valorisation, transfert technologique, et incubation pour accompagner les jeunes entreprises innovantes de la filière optique-laser.
- Une offre immobilière dédiée et développée par la SEML Route des Lasers. Outre les parcs d'activités laseris 1 et 2, la cité de la photonique à Pessac propose une offre immobilière de qualité comprenant notamment 1700 m<sup>2</sup> de salles blanches et des services mutualisés.
  - Des entreprises technologiques de pointe : l'Aquitaine regroupe l'une des plus grandes filières industrielles du laser en France avec environ une centaine d'entreprises qui génèrent 1 400 emplois directs et 10 000 emplois induits. Quelques pépites comme amplitudes systèmes (laser à impulsions courtes), eolite (lasers à fibres compactes) sont implantées sur la cité de la photonique à Pessac et sont des exemples de la capacité du territoire à créer des entreprises très innovantes dans ce domaine.

## **2- Présentation du pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers**

Le pôle de compétitivité Route des Lasers, représenté par son instance de gouvernance et d'animation, l'association aquitaine lasers, photonique et applications (Alpha), anime depuis plus de 8 ans la dynamique très prometteuse de la filière industrielle photonique pour l'Aquitaine.

Il coordonne les actions de la filière, en assure la cohésion, en particulier sur les axes de l'innovation technologique et de l'accompagnement des projets collaboratifs associés (de l'émergence au dépôt du dossier projet), du transfert de technologie, de la formation, de l'accès au financement et de la projection à l'international de ses entreprises, surtout les TPE (très petites entreprises) et les PME (petites et moyennes entreprises).

L'action du pôle lui a permis de figurer, lors de l'évaluation nationale menée en 2012, parmi les 35 pôles jugés performants et ayant atteint la plupart des objectifs de la phase 2.0 de la politique nationale des pôles de compétitivité.

## **3- Bilan d'activités 2014 du pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers**

L'année 2014 a été marquée par le rapprochement avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley et le nombre croissant de projets photonique & aéronautique labellisés par le pôle Route des Lasers. Cela a donné naissance, le 18 juin 2014, à la création d'un nouveau domaine d'activités stratégiques applicatif « photonique, aéronautique et spatial » (PHAROS) au sein du pôle Alpha Route des Lasers, co-animé avec aerospace valley.

Ce rapprochement stratégique participe directement d'un objectif de fertilisation inter-filières qui facilite ainsi le croisement des filières photonique et aéronautique – spatial d'une part, et permet de valoriser l'action des acteurs de la recherche et/ou de l'activité industrielle (PME, entreprises à taille intermédiaire (ETI), grands groupes) de la photonique Midi-Pyrénées d'autre part. Enfin, il favorise

l'émergence de nouveaux projets collaboratifs en photonique avec la possibilité de labellisation par le pôle Route des Lasers.

En 2014, le pôle Route des Lasers a également signé une convention de partenariat avec le pôle opticsvalley qui anime la filière photonique en région Ile-de-France. Ce partenariat a une dimension stratégique liée à l'objectif de pérennisation de la place de leader de la France sur le plan européen.

En 2014, le pôle Route des Lasers a repris des discussions avec le laboratoire d'excellence LAPHIA rattaché à l'université de Bordeaux quant au portage du programme « affiliate ». Ce programme vise à croiser les regards de l'académique et de l'industrie pour apporter de nouvelles idées dans le cadre de futurs programmes de recherche et, par la désignation de parrains issus du monde industriel, de contribuer la formation des étudiants à la recherche appliquée en réponse aux besoins des marchés (market pull). Ce programme doit aussi permettre aux contacts industriels du LAPHIA de bénéficier de l'offre de services du pôle et réciproquement au pôle de renforcer son réseau d'adhérents.

À fin 2014, le pôle regroupait 131 adhérents, soit une augmentation de 11% par rapport à 2013, dont 95 entreprises (75 PME) aquitaines et majoritairement concentrées dans l'agglomération bordelaise.

#### **4- Le plan d'actions 2015-2016 du pôle de compétitivité :**

Ce plan d'actions 2015-2016 du pôle est axé autour des marchés applicatifs de la photonique qui correspond aux filières stratégiques de la Métropole :

**- La filière solaire** du pôle continuera son action proactive et prospective en 2015 avec le renforcement de son réseau marque SYSOLIA, la mise en place d'un groupe de travail R&D (recherche et développement) pour faciliter des échanges pour l'émergence de projets collaboratifs, la poursuite des projets structurants ISOCEL, BEPOS, SOLR, EMR'STOCK, MONOLITH, ... le maintien d'une filière nationale compétitive et durable sur le solaire (photovoltaïque ; photothermique) en réponse à la loi énergétique.

**- La filière santé** du pôle et son réseau marque BIPSA, poursuivront l'effort sur le développement de la thématique photonique appliquée aux besoins de la santé (diagnostic, monitoring, thérapie) en lien étroit avec les communautés de la biologie et du médical (clinique).

En 2015, le pôle et les deux autres membres fondateurs de la BIPSA : l'institut Interdisciplinaire de neurosciences, l'unité mixte de recherche (UMR) centre national de la recherche scientifique (CNRS)-université de Bordeaux (Labex BRAIN) et le CHU (centre hospitalier universitaire) de Bordeaux (Labex TRAIL et IHU LYRIC) actualiseront et déclineront la feuille de route initiale et proposeront la mise en place d'un financement via une action technique transverse (ATT) de l'Idex afin d'animer ce réseau. Il s'agira d'affiner le maillage du réseau, de renforcer les liens entre les membres pour faire émerger de nouveaux projets de R & D susceptibles d'être ensuite valorisés dans l'industrie de la santé, en particulier, dans les spécialités de la chirurgie ophtalmique, des neurosciences, de la cardiologie ou encore de la cancérologie. Enfin, BIPSA sera un lieu d'échanges privilégié pour accompagner la technologie LIFT (laser induced forward transfer) portée par la start-up Poietis, créée en 2014, dans le domaine de l'ingénierie tissulaire appliquée aux implants cornéens en lien avec l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)/université Bordeaux et le rapprochement avec le futur centre de médecine régénérative aquitain.

**- La filière aéronautique et spatiale** verra la montée en régime de son DAS « photonique, aéronautique et spatial » (PHAROS) en co-animation avec le pôle aerospace valley.

La convention de financement 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars) va permettre de faire vivre le partenariat renforcé signé en 2014 avec le pôle aerospace valley et de finaliser et officialiser la

convention de partenariat avec opticsvalley, les deux grandes orientations stratégiques prévues au contrat de performance 3.0 du pôle.

Cette dynamique montera en régime tout au long de la période 2013-2018 (phase 3.0), en particulier via le renforcement de l'équipe opérationnelle du pôle - 9 équivalents temps plein (ETP) pour 16 personnes en 2014 - et l'instauration d'une réunion périodique des animateurs de DAS et des experts, animée par le directeur de l'activité projets du pôle (évolution de l'organigramme lors du conseil d'administration du pôle, le 10 mars dernier). Elle sera placée au service de la création de richesse et de la croissance (activité/emplois) sur le territoire.

- La filière viti-vinicole :** Comme suite à la signature, fin 2013, de la convention de partenariat entre le pôle Route des Lasers et le cluster régional Inno'Vin, en 2015, la filière vitivinicole continuera à œuvrer à l'émergence de nouveaux projets d'innovation (2 projets labellisés par le pôle route des lasers en 2014) pour l'observation et la surveillance de la vigne, du chais et du flacon et favoriser le *networking* par la tenue d'un évènement annuel commun «vin, vigne, optique & photonique».
- Le partenariat avec l'Université :** En 2015, le pôle et le LAPHIA vise la finalisation d'une convention de partenariat avec la fondation Bordeaux université pour permettre le déploiement opérationnel du programme en question.
- La stratégie de prospection :** En cohérence avec son contrat de performance 3.0, tourné vers les besoins du marché et l'international, le pôle route des lasers poursuivra son travail de prospection en collaboration avec la société d'économie mixte locale (SEML) Route des Lasers et les différents acteurs de l'attractivité du territoire aquitain, Bordeaux gironde investissement (BGI) et Aquitaine développement innovation (ADI). En 2015, le pôle maintiendra son apport à divers dossiers d'implantation mis à l'étude en 2014.

#### **- La convention d'affaires Invest in Photonics :**

Après le succès de la 4<sup>ème</sup> édition et la volonté partagée des différents acteurs aquitains de maintenir un tel évènement à Bordeaux (unique pour la photonique européenne), le pôle Route des Lasers participera activement avec la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux et le CEA à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition prévue en octobre 2016 sur la place de Bordeaux. Tout en veillant à conserver son concept fondateur, cette 5<sup>ème</sup> édition pourrait connaître l'introduction d'une dose d'innovation quant au format des thématiques abordées (cross-technologies et applicatifs) d'une part, et l'entrée de l'association française des pôles de compétitivité (AFPC) au sein du comité de programme.

Ceci fera l'objet courant 2016, d'une délibération devant le Conseil de la Métropole relative à la participation de Bordeaux Métropole à cette 5<sup>ème</sup> édition.

## **5- Le budget 2015-2016**

L'année budgétaire du pôle Route des Lasers est à cheval sur deux années calendaires (du 1er avril 2015 au 31 mars 2016). A noter que la participation de l'État et du Conseil régional sont

identiques à l'exercice 2014/2015 et que la participation de Bordeaux Métropole ne vient pas compenser le désengagement d'un autre co-financeur.

Notons également que la participation de Bordeaux Métropole à ce plan d'actions 2015/2016 est en diminution par rapport à l'exercice 2014/2015 (soit 57 000 € au lieu de 60 000 €), ce qui est conforme à la demande politique de diminution de 5 % des subventions de fonctionnement attribuées aux associations.

La participation de Bordeaux Métropole représente environ 15,12 % du montant accordé par les co-financeurs publics et environ 11,03 % du budget total prévisionnel.

Dépenses	MONTANT EUROS HT	Recettes	MONTANT EUROS HT
Achat de fournitures administratives	1 500	Cotisations	120 000
Sous traitance et études	31 798	Prestations de service	10 000
Locations mobilières et immobilières	21 687	Produits des activités annexes	10 000
Entretien et réparation	1 200		
		<b>Total Subventions</b>	<b>377 000</b>
		Etat - DIRD	200 000
Rémunérations	236 550	Conseil régional d'Aquitaine	120 000
Publicité, publications	126 661	Bordeaux Métropole	57 000
Déplacements, missions, et réceptions	73 421		
Frais postaux et de télécommunications	1 833		
Divers	9 150		
Impôts et taxes	1 200		
Charges financières	12 000		
<b>TOTAL</b>	<b>517 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>517 000</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** le SMDE (Schéma métropolitain de développement économique) adopté par délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2011

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** La filière photonique s'impose comme étant une filière d'excellence prioritaire à soutenir sur la Métropole bordelaise au regard du niveau de maturité de sa structuration autour du pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention de 57 000 € à l'association Alpha pour la mise en place de son plan d'actions 2015-2016,

**Article 2 :** D'autoriser, Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement financier de la participation de la Métropole,

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : article 6574, chapitre 65, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 5 AOÛT 2015

M. JOSY REIFFERS